- Le maintien du bouclier tarifaire de l'état au sujet du coût de l'énergie jusqu'au 30 octobre
- La stabilité des couts de transports et production de l'énergie sur les données de juin
- La stabilité des frais engendrés par les travaux sur les réseaux et stations de pompage

L'ensemble de ces paramètres, nous permettent d'estimer à moins 5 %, plus 15 % les tarifs en zone agricole suivants pour la saison 2022 :

1. Secteur La Saulce, Lardier, Empeygnées, Monétier,

RAPPEL DES MONTANTS 2021	PRÉVISION 2022
Montant redevance pour 1 m³ : 0,0744 €	Montant redevance pour 1 m³: 0,0939 €
Redevance de périmètre 125,00 €/ ha	Redevance de périmètre 158,00 €/ ha

2. Secteur Mison, Upaix, St Martin, Le Poët, Garduelle

RAPPEL DES MONTANTS 2021	PRÉVISION 2022
Montant redevance pour 1 m³: 0,0744 €	Montant redevance pour 1 m³: 0,0939 €
Redevance de périmètre 99,91 €/ ha	Redevance de périmètre 123,91 €/ ha

3. Secteur des Prayaous

RAPPEL DES MONTANTS 2021	PRÉVISION 2022
Montant redevance pour 1/m³ : 0,0862 €	Montant redevance pour 1/m³ : 0,109 €
Redevance de périmètre 125,06 €/ ha	Redevance de périmètre 158,06 €/ ha

Ces simulations de prix visent à sensibiliser les usagers de la ressource en eau sur les effets que peuvent entraîner la répercussion de l'augmentation du coût de l'énergie.

Ces estimations sont des orientations d'aides à la gestion mais ne peuvent en aucun cas être considérées comme étant les valeurs de montant de contribution qui seront utilisés pour le rôle 2022.

Le Président remercie chacun des adhérents pour sa contribution au bon emploi de la ressource en eau que chacun s'efforce de faire, remercie l'optimisation des usages de l'eau, et souhaite que malgré ces difficultés une bonne saison d'arrosage à chacun des adhérents de l'ASA.

> Le Président de l'ASA du Canal de Ventavon St Tropez

ASA DU CANAL DE VENTAVON ST TROPEZ

Immeuble du Révelly • 2 av. Lesdiguières • 05000 GAP Tél. 04.92.51.01.30 • Fax 04. 92.51.93.89 • E-mail : info@canaldeventavon.fr SIRET 200 040 335 00024 - APE 701 C



COMMUNIQUE RELATIF AU TARIF DE L'ENERGIE MONTANT PREVISIONNEL DES REDEVANCES ET DU PRIX DU M3 D'EAU POUR LE ROLE 2022

POUR LES CONTRIBUTEURS EN CLASSE AGRICOLE

À la suite du communiqué de presse paru le 08 avril 2022 dans le Dauphiné et en complément des actions menèes par l'état ces derniers mois, l'ASA du Canal de Ventavon St Tropez vient vous informer des tendances de tarification prévisibles de l'année 2022.

L'ASA du Canal de Ventavon Saint-Tropez vous informe que les premiers mois de la saison d'irrigation de l'année 2022 ont été marqués par une évolution très importante du prix du KWh.

Afin de réduire l'augmentation exceptionnelle du prix du KWh que nous subissons depuis quelques mois, l'État a adopté deux mesures qui figurent désormais sur les factures d'énergie du mois de mai reçues en juin et devraient être prolongées au moins jusqu'au mois de septembre. Ces mesures sont les suivantes :

- Evolution à la baisse de 25 cts d'€ en février à 5 cts d'€ en avril 2022 de la TIFCE ¹ sur le montant des factures d'énergie. Cette taxe permet de financer les projets liés aux énergies renouvelables.
- Injection sur le marché de l'énergie d'un volume supplémentaire de 20 TWh² sur la base des tarifs de l'AERNH 3. Concrètement pour nous, cela correspond à une baisse d'environ 20 % sur la facture d'énergie à partir du mois de mai pour la part « Production » des factures d'énergie.

Afin d'informer ses adhérents sur l'augmentation du coût de l'énergie, l'ASA du Canal de Ventavon Saint-Tropez a effectuée sur la base des données acquises en juin 2022 une simulation sur l'évolution possible du montant de la redevance de périmètre et du m³ d'eau pour cette année.

Cette simulation a été réalisée à partir d'hypothèses les plus vraisemblables estimées par l'ASA à ce jour telles que :

- Les données du marché publics d'achat de l'énergie que nous avons avec ENGIE qui en raison du cahier des charges initiale nous place dans une situation des plus favorables au regard des concurrents
- Le volume total qui sera consommé par l'ensemble des adhérents durant la saison d'arrosage 2022 qui a été supposé de 10 000 000 m3

1

¹TICFE: Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité

² TWh: Térawattheures. Encadré par l'arrêté du 11 mars 2022, le décret nº 2022-342 du 11 mars 2022. l'arrêté du 11 mars 2022

³ ARENH : Accès régulé à l'énergie nucléaire historique